



Bruges

Le 28 novembre 2023
DEC-2023-111
PTO/Centre juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20231128-DEC-2023-111-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2023

Publication : 07/12/2023

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser deux représentations du spectacle intitulé « TÉLÉPHONE-MOI », les 21 et 22 décembre 2023 à l'Espace Culturel Treulon, situé avenue de Verdun à Bruges (33520) ainsi que l'exposition « DECONNEXION » du mercredi 6 décembre 2023 au samedi 13 janvier 2024 au sein de la Ludo Médiathèque Le Château située au sein du Parc Treulon, 6 Rue du Carros à BRUGES,

CONSIDERANT le **contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Téléphone moi » avec prêt de l'exposition « Déconnexion »** proposé par l'Association **F.O.U.I.C THÉÂTRE** dont le siège social est situé à Les Coupes à LANTY (58250) représentée par Monsieur Lionel BORDEAUX en sa qualité de Président,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Téléphone moi » avec prêt de l'exposition « Déconnexion » avec l'Association F.O.U.I.C Théâtre (SIRET 440 776 524 00025) pour deux représentations prévues les 21 et 22 décembre 2023 à l'Espace Culturel Treulon et le prêt de l'exposition « Déconnexion » prévue du mercredi 6 décembre 2023 au samedi 13 janvier 2024 au sein de la Ludo Médiathèque Le Château,
- **De payer** à l'Association F.O.U.I.C THÉÂTRE, sur présentation d'une facture, la somme totale de **10 963,60€ HT soit 11 566,60€ TTC (TVA 5,5%)** décomposée comme suit :
 - 7 500€ HT soit 7 912,50€ TTC au titre des deux représentations du spectacle
 - 900€ HT soit 949,50€ TTC au titre de la mise à disposition de l'exposition
 - 300€ HT soit 316,50€ TTC au titre des frais d'expédition de l'exposition aller et retour
 - 850€ HT soit 896,75€ TTC au titre des frais de transport aller-retour du décor
 - 1 050€ HT soit 1 107,75€ TTC au titre des frais de déplacement aller et retour de l'équipe artistique
 - 363,60€ HT soit 383,60€ TTC au titre des frais de repas
- **De prendre en charge** directement le versement des droits d'auteur et droit de suite, les repas du 21 décembre 2023 au soir ainsi que l'hébergement pour 2 nuitées et les transferts de la gare au lieu d'hébergement ou à la salle de spectacle.



Bruges

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,

